

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 11 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 11 décembre 2023 à 19 h30 aux bureaux temporaires de l'Hôtel de ville d'Ivry-sur-le-Lac situé au 628, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac. La séance se tient par visioconférence et en présentiel, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : Le maire monsieur, André Ibghy, les conseillères mesdames Julia Bourke et Gabriela Opas et les conseillers, Maxime Arcand, Jean-Pierre Charrette et David Lisbona.

Était absente : la conseillère, madame Julia-Ann Wilkins

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Ibghy.

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, Directrice-générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire monsieur André Ibghy, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 30 minutes

2023-12-186

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, madame Julia Bourke

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2023 ;

3.2 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de novembre 2023 ;

4.2 Adoption du règlement R2023-156 concernant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier 2024 ;

4.3 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024 ;

4.4 Permission de voirie et entente d'entretien (MTQ) ;

4.5 Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour la Régie incendie des Monts pour 2024 ;

4.6 Contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024 ;

4.7 Prolongation du contrat de l'entretien ménager pour les années 2024 et 2025 ;

4.8 Augmentation de salaire des employés, des élus et de la directrice générale selon le taux IPC au 30 septembre 2023 ;

4.9 Convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la Voirie (PAVL) – Volet REDRESSEMENT ET accélération

4.10 Demande d'aide financière – l'Ombre-Elle -2023-2024 ;

4.11 Demande d'aide financière – Centre d'aide aux personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques des Laurentides (CPATCHPL);

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE 11 DÉCEMBRE 2023

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

6.1 Octroi de contrat de déneigement du garage municipal et du chemin étroit du pont qui mène au 611 chemin de la Gare ;

7. ENVIRONNEMENT

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Rapport du président du Comité consultatif en urbanisme

8.2 Dépôt de la liste des permis du 1^{er} au 30 novembre 2023 ;

8.3 Adoption du calendrier des réunions du Comité consultatif en Urbanisme (CCU) pour l'année 2024 ;

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. PROJET SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. DÉCLARATION DES ÉLUS

2023-12-187 3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023.

2023-12-188 3.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023.

2023-12-189 4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2023

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Lisbona

FONDS D'ADMINISTRATION 2023	
DÉBOURSÉS (incompressibles)	
SALAIRES	
Salaires nets	21 996.65 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S)	11 590.50 \$
Assurances générale	36 669.64 \$
Dette à long terme	11 953.85 \$
ACHATS	72 171.30 \$
Total achats et déboursés	154 381.94 \$
IMMOBILISATIONS	
ANNÉE 2023	
Chemin Lacasse, Daoust	6 871.06 \$
Hôtel de ville	306 346.07 \$
Total des dépenses des immobilisations	313 217.13 \$
TOTAL	467 599.07 \$

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE 11 DÉCEMBRE 2023

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de novembre 2023.

2023-12-190

4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT R2023-156 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE le Conseil devra adopter le budget de la municipalité pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2024 au montant de 1 878 061 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal, en vertu du *Code municipal* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*, peut imposer et prélever annuellement des taxes, tarifs et compensations pour payer les dépenses prévues au budget, les frais, les obligations et emprunts contractés par la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Jean-Pierre Charrette et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 20 novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE LE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-156 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2024, soit adopté.

2023-12-191

4.3 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU l'article 148 du Code municipal du Québec qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Lisbona

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024 qui débiteront **les 3^e lundi de chaque mois à 19 h 30** :

- | | |
|-------------------|-------------------|
| • 15 janvier 2024 | 15 juillet 2024 |
| • 19 février 2024 | 19 août 2024 |
| • 18 mars 2024 | 16 septembre 2024 |
| • 15 avril 2024 | 21 octobre 2024 |
| • 20 mai 2024 | 18 novembre 2024 |
| • 17 juin 2024 | 16 décembre 2024 |

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 11 DÉCEMBRE 2023

2023-12-192

4.4 PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN (MTQ)

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère ») ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie mises ou des ententes d'entretien conclue avec le Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024 et qu'elle autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-France Matteau, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

2023-12-193

4.5 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE DE LA RÉGIE INCENDIE DES MONTS (RIDM) POUR 2024

ATTENDU QUE la Régie incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2024 lors de son assemblée spéciale du conseil d'administration du 15 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil

QUE le conseil municipal de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2024 de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 3 207 945\$.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 11 DÉCEMBRE 2023

2023-12-194

4.6 CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2024

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU UNANIMENT que :

La municipalité d'Ivry-sur-le-Lac s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité d'Ivry-sur-le-Lac s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité d'Ivry-sur-le-Lac approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité d'Ivry-sur-le-Lac s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité d'Ivry-sur-le-Lac s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2023-12-195

4.7 PROLONGATION DU CONTRAT DE L'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a la possibilité de prolonger le contrat de Les Entreprises Alain Sankey pour l'exécution de travaux d'entretien généraux (travaux mineurs de tout genre) ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 11 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE le tarif mensuel dudit contrat est de 400 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère madame Gabriela Opas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil de prolonger le contrat d'entretien ménager pour les années 2024-2025 de la compagnie *Les Entreprises Alain Sankey* pour l'exécution de travaux d'entretien généraux (travaux mineurs de tout genre) pour un tarif mensuel de 400 \$ plus taxes.

2023-12-196

4.8 AUGMENTATION DE SALAIRE DES EMPLOYÉS, ÉLUS ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE SELON LE TAUX IPC DE SEPTEMBRE 2023

ATTENDU l'importante hausse de l'inflation de la dernière année et celles précédentes due en grande partie à la situation économique mondiale ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter le salaire des employés municipaux, des élus et de la directrice générale selon le taux de l'IPC de septembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'accepter les augmentations salariales des employés, des élus et de la directrice générale et greffière-trésorière selon le taux de l'IPC de septembre 2023.

2023-12-197

4.9 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

No SFP : 154218036

Dossier : JLF23649

No. de fournisseur : 130804

Projet : Chemin Constantineau

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a pris connaissance des modalités d'application du Volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) s'engage à la respecter ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

ATTENDU QUE le projet de la Municipalité a été retenu sous ce volet et que le Ministre accepte de verser à la Municipalité une aide financière maximale de 396 141 \$ pour lui permettre ses travaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Julia Bourke

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 11 DÉCEMBRE 2023

Que la Municipalité confirme son engagement à réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et

QUE le Maire, monsieur André Ibgby et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-France Matteau, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

2023-12-198

4.10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – L'OMBRE-ELLE – 2023-2024

ATTENDU QUE L'Ombre-Elle est une maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant ;

ATTENDU QUE L'Ombre-Elle a reçu une hausse importante de demandes dans la dernière année et doit continuellement adapter ses services à cette réalité qui s'est malheureusement accentuée ;

ATTENDU le désir du conseil de contribuer à la campagne de financement de l'Ombre-Elle pour 2023-2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Lisbona

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil de contribuer à la campagne de financement de l'Ombre-Elle pour 2023-2024 pour un montant de 400 \$.

2023-12-199

4.11 AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE D'AIDE AUX PERSONNES TRAUMATISÉES CRÂNIENNES ET HANDICAPÉES PHYSIQUES DES LAURENTIDES (CAPTCHPL)

ATTENDU la demande d'aide financière reçue le 1^{er} décembre 2022 ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac désire collaborer à la campagne de financement 2023-2024 du CAPTCHPL ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Lisbona

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'octroyer une aide financière de 250 \$ à l'organisme CAPTCHPL des Laurentides.

2023-12-200

6.1 OCTROI DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU GARAGE MUNICIPAL ET DU CHEMIN ÉTROIT DU PONT QUI MÈNE AU 611 CHEMIN DE LA GARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour l'octroi de déneigement du garage municipal et du chemin étroit du pont qui mène au 611 Chemin de la Gare ;

Eric Constantineau	7 500 \$ plus taxes
Maintenance RV	5 200 \$ plus taxes

ATTENDU QUE la Municipalité désire octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE,

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 11 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat de déneigement du garage municipal et du chemin étroit du pont qui mène au 611 chemin de la Gare à Maintenance RV pour un montant de 5 200 \$ plus taxes.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

Dépôt

8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2023

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 30 novembre 2023 est déposée.

2023-12-201

8.3 ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU) POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE le calendrier fixe la date de remise des documents, de même que la date et l'heure des rencontres du comité consultatif en urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE le calendrier a été présenté aux membres du CCU ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les membres du conseil, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des réunions du CCU pour 2024 :

**CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)
ANNÉE 2024 À 16 h 30**

Dépôt doc	Séance CCU	Séance ordinaire
1 décembre 2023	13 décembre 2023	15 janvier 2024
5 janvier 2024	17 janvier 2024	19 février 2024
2 février 2024	14 février 2024	18 mars 2024
1 mars 2024	13 mars 2024	15 avril 2024
5 avril 2024	17 avril 2024	20 mai 2024
3 mai 2024	15 mai 2024	17 juin 2024
31 mai 2024	12 juin 2024	15 juillet 2024
5 juillet 2024	17 juillet 2024	19 août 2024
2 août 2024	14 août 2024	16 septembre 2024
6 septembre 2024	18 septembre 2024	21 octobre 2024
4 octobre 2024	16 octobre 2024	18 novembre 2024
1 novembre 2024	13 novembre 2024	16 décembre 2024
6 décembre 2024	18 décembre 2024	20 janvier 2025

10. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun sujet sous cette rubrique

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

Aucun sujet sous cette rubrique

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur André Ibghy, après lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 11 DÉCEMBRE 2023

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Ivry-sur-le-Lac ce 11 décembre 2023

2023-12-202

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé par la conseillère, madame Gabriela Opas**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 19 heures 47 minutes.

(original signé)

André Ibghy
Maire

(original signé)

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière trésorière